



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 - 21.10.2015

Ce que vivent les femmes en tant que migrantes et réfugiées : Droits fondamentaux et perspectives socioéconomiques

Réunion débat de la Réunion des femmes parlementaire
comme contribution au débat général de la 133^{ème} Assemblée

samedi 17 octobre 2015
16 h. 30 à 18 heures, Salle 2, niveau 0, CICG

La Réunion des femmes parlementaires tiendra un débat sur la dimension du genre dans les migrations, afin de traiter du thème choisi pour le débat général de la 133^{ème} Assemblée de l'UIP, "Des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral". Les principales conclusions de ces travaux seront intégrées au débat général de l'Assemblée et à son document final.

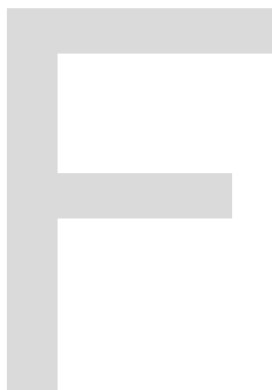
Les débats porteront sur : (a) les facteurs spécifiquement liés au genre qui poussent les femmes à émigrer pour chercher du travail ou parce qu'elles y sont forcées, (b) les perspectives et les difficultés que représente la migration pour les femmes et (c) les mesures visant à protéger les droits fondamentaux des femmes en tant que migrantes, demandeuses d'asile ou réfugiées.

Depuis quelques années, les femmes sont de plus en plus nombreuses à émigrer pour des raisons économiques. Or elles trouvent essentiellement du travail dans le secteur informel qui n'offre que rarement les garanties d'usage. Comme employées domestiques, les femmes sont particulièrement exposées aux abus des recruteurs et des patrons et n'ont pas toujours les moyens de demander protection à l'Etat. Les migrantes qui travaillent à l'étranger sont souvent séparées de leur famille, mais elles peuvent aussi être source d'espoir quand elles pourvoient aux besoins de leurs proches.

Dans de nombreux cas, les femmes migrent pour fuir des persécutions motivées par des raisons politiques ou autres. Elles sont particulièrement exposées aux violences sexuelles pendant les conflits et pendant leur fuite. Mais elles doivent aussi faire face à d'autres menaces spécifiques telles que la traite d'êtres humains, les mariages forcés et les prétendus « crimes d'honneur ». Ces risques et les traumatismes subis par les femmes, dans leur pays d'origine ou pendant les migrations, nécessitent une attention spéciale tant dans le cadre des procédures d'asile, que dans les dispositifs d'installation, d'accueil et d'intégration.

Deux orateurs seront invités à parler de la dimension du genre dans les migrations et des meilleurs moyens de répondre aux difficultés particulières auxquelles les femmes sont confrontées lorsqu'elles émigrent pour trouver du travail ou demander l'asile.

1. *La CEDAW et l'obligation, pour l'Etat, de respecter les droits fondamentaux des femmes en cas de migration forcée.*
Mme Ismat Jahan, Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
2. *Ce que vivent les femmes en tant que travailleuses migrantes : perspectives et difficultés.*
M. Laurent de Boeck, Organisation internationale pour les migrations (OIM).



La séance de la Réunion des femmes parlementaires se tiendra le samedi 17 octobre, de 16 h. 30 à 18 heures sauf changement d'horaire.

Les parlementaires qui assisteront à la réunion sont invités à traiter les questions suivantes :

1. Que peuvent faire les parlements pour garantir que les lois et politiques en matière de migration et d'asile répondent aux besoins spécifiques des femmes et des filles ?
2. Comment montrer au mieux, et faire reconnaître, la contribution des migrantes aux sociétés hôtes et aux pays d'origine ?
3. Quels sont les pays d'origine, de transit et de destination qui donnent les meilleurs exemples de soutien aux migrantes, par des mesures sociales, économiques et juridiques soucieuses d'égalité des sexes ?
4. Que peuvent les parlements pour soutenir la coopération internationale et une action concertée en matière de migrations des femmes ?